[H2020] Appel à Projets ERC Consolidator Grant 2017

**APPEL À PROJET**

**Du 20 octobre 2016 au 9 février 2017  
Cet appel à projet vise à soutenir les chercheurs les plus créatifs et talentueux dans leurs travaux de recherche exploratoire. Les candidats devront démontrer le caractère innovant et ambitieux de leur projet, ainsi que sa faisabilité, en fonction des critères d'excellence de l'ERC.  
  
Date limite : 9 février 2017 17:00**[**En savoir +**](http://ec.europa.eu/research/participants/data/ref/h2020/wp/2016_2017/erc/h2020-wp17-erc_en.pdf)

**Le Conseil européen de la Recherche publiera le 20 octobre 2016 l'appel à propositions ERC Consolidator Grant 2017 (ERC-2017-CoG).**  
  
**Objectifs**  
Cet appel à projet vise à soutenir les chercheurs les plus créatifs et talentueux dans leurs travaux de recherche exploratoire.   
Le budget total de cet appel s’élève à 575 millions d’euros, pour une contribution maximale de **2 millions d’euros par projet sur une durée de cinq ans**.  
Les candidats devront démontrer le **caractère innovant et ambitieux de leur projet**, ainsi que sa **faisabilité**, en fonction des **critères d'excellence de l'ERC**.  
  
**Le programme est divisé en trois domaines :**

* Sciences physiques et ingénierie (PE)
* Sciences du vivant (LS)
* Sciences humaines et sociales (SH)

**Date Limite**  
9 février 2017  
  
**Financement**  
Les Consolidator Grant peuvent être financés jusqu’à un montant de 2 million d’euros maximum pour une période de 5 ans.   
Une enveloppe supplémentaire allant jusqu’à 750 000 euros peut cependant être demandée pour couvrir (a) les couts d’installation d’un PI s’installant dans un pays membre ou associé de l’UE, et/ou (b) l’achat d’un gros équipement et/ou l’accès à de grosses infrastructures.   
  
**Profil du Principal Investigator dans une ERC Starting Grant**  
Le Principal Investigator (PI – chercheur ou enseignant chercheur responsable scientifique du projet ERC) doit avoir obtenu son (premier) **diplôme de thèse depuis au moins 7 ans et jusqu’à 12 ans avant le 1er janvier 2017** (il peut y avoir des dérogations pour allonger cette période : maladie, congé maternité…). Pour être éligibles, les candidats doivent donc avoir **obtenu leur thèse entre le 1er janvier 2005 et le 31 décembre 2009 (inclus).**  
Un candidat compétitif doit pouvoir justifier de son indépendance et de son autonomie dans ses recherches. Le candidat doit pouvoir justifier de réalisations prometteuses dans son domaine, y compris d’importantes publications (en tant qu’auteur principal) dans des revues scientifiques internationales, des présentations orales en tant que conférencier invité, des brevets, des prix et récompenses, etc.   
  
Le PI devra justifier d'une implication sur le projet d'au moins 40% de sont temps de travail